



Sainte-Croix

Info Village

Avril 2017

Mairie

- ✓ Le secrétariat sera fermé du 22 au 28 mai 2017. Réouverture le lundi 29 mai aux heures habituelles. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints.
- ✓ Suite au dernier problème de canalisation survenu sur la commune, la mairie n'a pu informer tous les Saint-Cruziens des conséquences de cet incident. C'est pourquoi, toutes les personnes qui souhaiteraient recevoir toutes informations d'urgence sont priées de communiquer au secrétariat de mairie leur mail et/ou leur numéro de téléphone portable. Il est bien évident que ces renseignements resteraient confidentiels, donc jamais divulgués.
- ✓ Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 : le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h. Pensez, avant de venir voter, à signer votre nouvelle carte d'électeur (à noter que la signature du Maire et le cachet de la mairie sont facultatifs).
- ✓ Un radar pédagogique, prêté par la 3CM, sera installé à l'entrée sud du village, entre fin mai et début juillet. Dès qu'il sera à nouveau disponible, il sera installé à d'autres emplacements stratégiques.
- ✓ Nous vous rappelons que le ramassage des escargots est autorisé du 1^{er} juillet au 31 mars, à partir d'un diamètre de coquille de 3 cm.

Opération « village propre »

Elle aura lieu le samedi 15 avril. Rendez-vous est donné à toutes les personnes de bonne volonté (adultes, ados et enfants sous la responsabilité des parents) à 9 heures, devant la halle. Pensez à vous munir de chaussures adaptées, de gants et d'un gilet fluo. A l'issue de cette collecte, une collation sera offerte à tous les participants.

Civisme

- ✓ Il est interdit de troubler la tranquillité du voisinage entre le coucher et le lever du soleil (22 h / 7 h) par des bruits divers (musique, fêtes familiales ...). Par ailleurs, les bruits de bricolage jardinage ... ne sont autorisés que :

Les jours ouvrables	de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis	de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés	de 10 h à 12 h
- ✓ Il est interdit de brûler des déchets en matière plastique ou polystyrène.
- ✓ Il est impératif de bien respecter les consignes de tri et il est interdit de déposer, au pied des containers, tous détrit.

Déchèterie du Moulin

Les horaires d'été sont les suivants (attention : inscription obligatoire) :

- Lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 45
- Samedi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 17 h 45

Caissettes de tri

La 3CM nous informe du remplacement de ces cassettes, jusqu'ici distribuées aux habitants, par des sacs de pré-collecte qui présentent de nombreux avantages :

- Une utilisation plus adaptée aux besoins des usagers notamment ceux se rendant à pied aux points d'apport volontaire
- Un rangement plus facile dans les appartements ou dans les accueils de mairie
- La possibilité de communiquer les consignes de tri sur les deux faces
- Un coût beaucoup moins élevé que les cassettes en plastique

Le « kit du trieur » comprendra 3 sacs-cabas réutilisables (1 grand pour les emballages et 2 plus petits pour le verre et le papier).

Ces sacs seront disponibles en juin 2017. Les modalités de distribution de ces sacs vous seront communiquées à partir du mois de mai 2017 par le biais d'un Info Village.

Opération « Tulipes contre le cancer »

C'est parti ! Comme chaque année, le LIONS CLUB de PEROUGES, avec l'aide de la météo, vient de lancer son opération de vente de bouquets de tulipes au profit de la lutte contre le cancer.

Vous pourrez retrouver les bénévoles du LIONS sur le champ en contrebas de la Cité de Pérouges mais également à l'entrée des grandes surfaces de Meximieux, Lagnieu et Ambérieu, pendant toute la durée de la floraison (probablement jusqu'à fin avril).

Amis de Sainte-Croix, profitez du beau temps et faites quelques kilomètres pour participer à la lutte contre ce fléau, en achetant un petit bouquet.

Grâce à la générosité de vous tous, le LIONS CLUB de PEROUGES a pu remettre l'année dernière un chèque de 10.000 € aux chercheurs missionnés par le Centre Léon BERARD.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez toujours apporter vos lunettes usagées (et étuis) au secrétariat de la mairie de Sainte-Croix, partenaire du LIONS CLUB de PEROUGES : ces lunettes seront emballées, transportées et reconditionnées pour être envoyées à différents centres ophtalmologiques en Afrique, sous contrôle de MEDICO LIONS.

Combattre l'ambroisie



Cette plante invasive provoque rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme ...

Dans l'Ain, par arrêté préfectoral, chaque propriétaire ou locataire ou ayant-droit ou occupant à quel titre que ce soit, a l'obligation de prévenir la pousse de ces plants et de détruire ceux qui ont déjà germé.

L'élimination des plants doit se faire avant la pollinisation afin d'éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations et ce impérativement avant le début de la grenaison.

La destruction de cette plante doit donc obligatoirement avoir lieu avant le 15 août.

L'Office de Tourisme de Montluel

Il organise :

- Le samedi 17 juin 2017, une exposition d'anciennes machines agricoles, à La Boisse.
- Le samedi 16 et le dimanche 17 septembre, les Journées du Patrimoine. De nombreuses visites seront proposées sur toutes les communes du territoire : églises chapelles, châteaux, musées, patrimoine industriel ... Le programme complet sera prochainement disponible à l'Office et dans les mairies.
- Le samedi 14 octobre 2017, un circuit sur le petit patrimoine rural de Pizay et de Bressolles.

L'Office de Tourisme propose également une lettre d'information diffusée tous les 15 jours avec l'agenda des sorties culturelles et de loisirs sur le territoire. Vous pouvez les recevoir directement par courriel en vous inscrivant à tourisme@3cm.fr.

Ordre des avocats

Des consultations gratuites sont organisées 200 avenue de la Gare à Montluel, le 2^{ème} mercredi du mois (hors vacances scolaires), de 9 h à 12 h, soit les 12 avril, 10 mai, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2017.

Démarchage abusif

Depuis quelques années, des entreprises utilisent des plateformes téléphoniques pour démarcher de façon agressive les propriétaires de maison individuelle. Leur objectif est de faire signer des prestations (devis prohibitifs et crédits à la consommation) relatives à la rénovation énergétique du logement. Ces commerciaux sont très persuasifs et les propriétaires peuvent se retrouver à payer des investissements supérieurs à 15.000 € sans que les travaux ne répondent à leurs besoins.

Le service d'information rénovation INFO SERVICE, assuré par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, depuis 2013, est le seul guichet unique d'accompagnement et de conseil du département mandaté par l'Etat, l'A.D.E.M.E. et les collectivités locales. Une collectivité ou un organisme d'Etat n'effectue pas ou ne commande pas de démarchage. C'est toujours le particulier qui doit contacter directement le service.

Quelques grands principes pour se prémunir :

- Un vrai cliché thermique dispose d'une échelle de température, ce qui n'est pas le cas pour un faux.
- Prendre le temps de réfléchir à son projet de rénovation.
- S'inscrire sur Bloctel (liste d'opposition au démarchage téléphonique) – www.bloctel.gouv.fr.

Dans tous les cas, se faire accompagner par un organisme indépendant avant d'engager des travaux de rénovation. Dans l'Ain, il s'agit de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) – 04.74.45.16.46 – www.alec01.fr.

C.A.F. de l'Ain

Elle vous informe de la mise en place de « parents après la séparation » : séances d'informations collectives, gratuites et libres d'accès pour les parents.

- Accompagner les parents dans les situations de séparation.
- Développer une approche pluridisciplinaire par les professionnels de la médiation familiale, du droit et du travail scolaire.

L'enjeu majeur est de préserver les enfants des conflits liés à la séparation et de contribuer à la construction d'une nouvelle organisation familiale, garante de l'intérêt des enfants.

Contact : caf.fr – 0 810 25 01 10